

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 14/08/2024 - B2024/040894 - 2019 B 07571 - 483 372 058 - A&R SPORTS

(1)

BILAN - SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A & R SPORTS				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		34 BD DE LA CROIX ROUSSE		69001	LYON			
SIRET		4 8 3 3 7 2 0 5 8 0 0 0 3 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
						Exercice N clos le		
						3 0 0 6 2 0 2 3		
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
ACIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	3 463	030	3 092	370	
	Immobilisations financières * (1)		040	58	042		58	
	Total I (5)		044	3 521	048	3 092	428	
ACIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	11 485	070		11 485	
			Autres* (3)	072	18 860	074		18 860
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	9 296	086		9 296	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	39 640	098		39 640	
	Total général (I + II)		110	43 161	112	3 092	40 068	
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			7 600		
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126			760		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			2 758		
	Report à nouveau		134			-17 317		
	Résultat de l'exercice		136			-21 208		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			-27 406		
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
(4) DETTES	Emprunts et dettes assimilées		156			22 584		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			15 570		
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	9 525		29 320		
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			67 474			
Total général (I + II + III)						180	40 068	
RENVUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	15 109
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N/24

certificat conforme
à l'original.

A & R SPORTS

SASU au capital de 7 600,00 euros

Siège social : 34 BD DE LA CROIX ROUSSE 69001 LYON

RCS n°483372058- RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Monsieur AYEB YAZID, actionnaire unique Président de la société A & R SPORTS, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 21 207,51 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 180 084,56 Euros hors taxes contre 271 745,12 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 91 660,56 Euros pour une variation de -33,73%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 180 117,91 Euros contre 284 747,73 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 104 629,82 Euros pour une variation de -36,74%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 199 779,21 Euros contre 280 475,06 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 80 695,85 Euros pour une variation de -28,77%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 212,49 Euros contre 222,91 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 10,42 Euros pour une variation de -4,67%.

Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 581,48 Euros contre 873,91 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 292,43 Euros pour une variation de -33,46%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 1 915,20 Euros contre 1 723,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 192,20 Euros pour une variation de 11,15%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 30 344,40 Euros contre 21 888,33 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 8 456,07 Euros pour une variation de 38,63%.
- Les liquidités sont de 9 295,65 Euros contre 29 989,56 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -20 693,91 Euros pour une variation de -69%.

Pour cet exercice :

- Les autres achats et charges externes sont de 138 414,36 Euros contre 212 341,09 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 73 926,73 Euros pour une variation de -34,82%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 1 473,72 Euros contre 1 300,22 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 173,50 Euros pour une variation de 13,34%.



- Les salaires et traitements sont de 40 513,62 Euros contre 43 601,10 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 3 087,48 Euros pour une variation de -7,08%.
- Les charges sociales sont de 18 752,95 Euros contre 19 933,39 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 180,44 Euros pour une variation de -5,92%.
- Les dotations aux amortissements sont de 366,90 Euros contre 295,57 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 71,33 Euros pour une variation de 24,13%.
- Les autres charges sont de 257,66 Euros contre 3 003,69 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 746,03 Euros pour une variation de -91,42%.
- Le résultat déficitaire de l'exercice arrêté au 30 juin 2023 est de 21 207,51 Euros.
- L'effectif est de 1 salarié.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 21 207,51 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour 21 207,51 Euros ;

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est signalé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 208,29 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

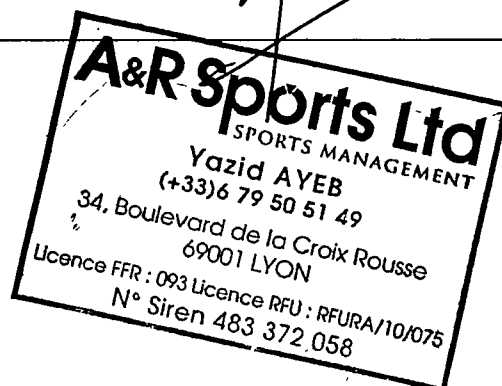
Fait à LYON
Le 11/12/2023

La Présidence.

Monsieur AYEB YAZID

Yazid

*certifié conforme
à l'original.*



A & R SPORTS

SASU au capital de 7 600,00 euros

Siège social : 34 BD DE LA CROIX ROUSSE 69001 LYON

RCS n°483372058- RCS DE LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 11/12/2023

à 14h00

au siège social

Le soussigné M AYEB YAZID, actionnaire unique, de la société A & R SPORTS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7 600 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

M AYEB YAZID, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/06/2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A mis à disposition les documents suivants :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- L'inventaire .
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Situation des comptes courants de l'actionnaire à la date de clôture.
- Capitaux propres.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023

L'actionnaire unique , après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 21 207,51 Euros.

L'actionnaire unique indique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général de Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 2 208,29 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.



L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 21 207,51 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération des dirigeants

L'actionnaire unique approuve la rémunération brute de la Présidence de 40 513,62 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'actionnaire unique, une rémunération brute de 40 513,62 Euros.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'actionnaire à la date de clôture

L'actionnaire unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 9 524,72 Euros.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Décision N° 5 - Capitaux propres

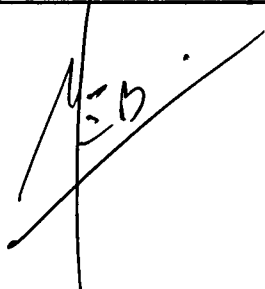
Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à LYON,
Le 11/12/2023.

Signature de l'actionnaire unique, M AYEB YAZID :



*certifié conforme
à l'original.*



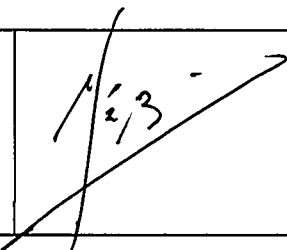
A & R SPORTS

SASU au capital de 7 600,00 euros

Siège social : 34 BD DE LA CROIX ROUSSE 69001 LYON

RCS n°483372058- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de Actions	Nombre de voix	Mandataire	Signature
Monsieur AYEB YAZID 34 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE 69001 LYON-01	7600	7600		

Certifiée sincère et véritable, la feuille de présence arrêtée à 1 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 7600 Actions.

La Présidence de séance

Monsieur AYEB YAZID

